

Mouvement du Personnel Calendrier 2024

		DEC	DSDEN	Enseignant	Chef d' établi.
29 janvier	Publication du dossier « Mouvement du Personnel » : toutes les infos nécessaires...	X	X		
19 février	Remise des intentions de mutation au chef d'établissement			X	
23 février au plus tard	Envoi, par les chefs d'établissement, du tableau A et des intentions de mutation des maîtres : - à la DEC (si l'école est concernée par une éventuelle fermeture, joindre également le PV d'attribution de la priorité de reclassement), - à la DSDEN.				X
	Préparation des listes des postes à publier	X	X		
22 mars	Publication des PV et des PSV (envoi par mail à toutes les écoles)		X		
8 avril	Envoi des choix de postes, via l'outil Mouvement en ligne, par les enseignants ayant fait une intention de mutation : - à la DEC - aux chefs d'établissement Date / Forclusion pour postuler (<u>date du mail faisant foi</u>)			X	
15 avril	Envoi à la DEC de l'imprimé récapitulatif « CPCA » par les chefs d'établissement				X
6 et 7 mai	Etude des situations du Mouvement du Personnel. Sur chacun des postes, en cas de concurrence, les candidatures sont traitées par ordre de priorité et par ordre d'ancienneté et non pas en fonction de l'ordre des choix de postes fait par les candidats. Etude des candidatures en priorité A	X			
13 mai à 17h30 (visio)	Réunion des Postes qui Restent Vacants (RPRV) pour les candidats en priorité A qui n'auraient pas abouti sur un de leur choix de poste.	X			
14 et 15 mai	Etude des candidatures en priorité B	X			
21 mai à 17h30 (visio)	Réunion des Postes qui Restent Vacants (RPRV). Sont concernés par cette réunion les enseignants qui n'ont abouti sur aucun de leurs choix de postes et qui sont dans l'une des situations suivantes : - en demande de ré-emploi (priorité A), - titulaires à l'année, - nommés à l'Ile d'Yeu depuis au moins 2 ans, - directeurs(trices) adjoints(tes).			X	
22 mai à 14h	Commission Diocésaine de l'Emploi	X			
A partir du 23 mai	- Envoi par mail des nominations aux chefs d'établissement - Envoi par mail des « propositions de nomination » aux enseignants (copie pour les chefs d'établissement concernés)	X			
31 mai	Date limite / Envoi à la DSDEN des candidatures reçues par les chefs d'établissement avec le(s) bordereau(x) reçu(s) de la DEC.				X
5 juin	CCMD (Commission Consultative Mixte Départementale)		X		
Début Juillet	Notification des décisions d'affectation définitive aux chefs d'établissement et aux enseignants		X		